

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 05/33/11-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES
TRENTE-TROISIÈME SESSION
KOTA KINABALU (MALAISIE), 9 – 13 MAI 2005**

CONSIDÉRATION DE LA DÉFINITION DES ACIDES GRAS TRANS

OBSERVATIONS DE :

CANADA

CONSIDÉRATION DE LA DÉFINITION DES ACIDES GRAS TRANS

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS

CANADA :

La définition du Comité Du Codex sur les Aliments Diététiques ou de Régime (CCNFSDU) des acides gras trans est :

« Aux fins des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel et d'autres normes et directives correspondantes du Codex, les acides gras trans sont définis comme étant tous les isomères géométriques d'acides gras monoinsaturés et polyinsaturés ayant des doubles liaisons carbone-carbone non conjuguées interrompues par au moins un groupe méthylène (-CH₂-CH₂-) dans la configuration trans. »

Le Canada est favorable à l'intention de la définition des gras trans élaborée par le CCNFSDU, soit qu'elle englobe tous les acides gras trans sauf ceux qui présentent une liaison conjuguée dans la configuration trans. Cela correspond à la définition des gras trans dans la réglementation canadienne.

Toutefois, nous estimons que la formulation de la définition du CCNFSDU n'est pas entièrement exacte et claire et suggérons les modifications suivantes :

Révision suggérée :

« Aux fins des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel et d'autres normes et directives correspondantes du Codex, les acides gras trans sont définis comme étant tous les isomères géométriques d'acides gras monoinsaturés et polyinsaturés ayant au moins une liaison double ~~des doubles liaisons~~ carbone-carbone non conjuguées interrompues par au moins un groupe méthylène (-CH₂-CH₂-) dans la configuration trans. »

Ou encore, nous pourrions recommander une formulation semblable à la définition canadienne qui est très concise, mais pourrait être assez détaillée pour le Codex :

*« Aux fins des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel et d'autres normes et directives correspondantes du Codex, les acides gras trans sont définis comme étant des acides gras insaturés qui contiennent au moins une liaison double isolée ou non conjuguée dans la configuration *trans*.»*